



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Kayl

Exercice : 2025

Date de création : 03.06.2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



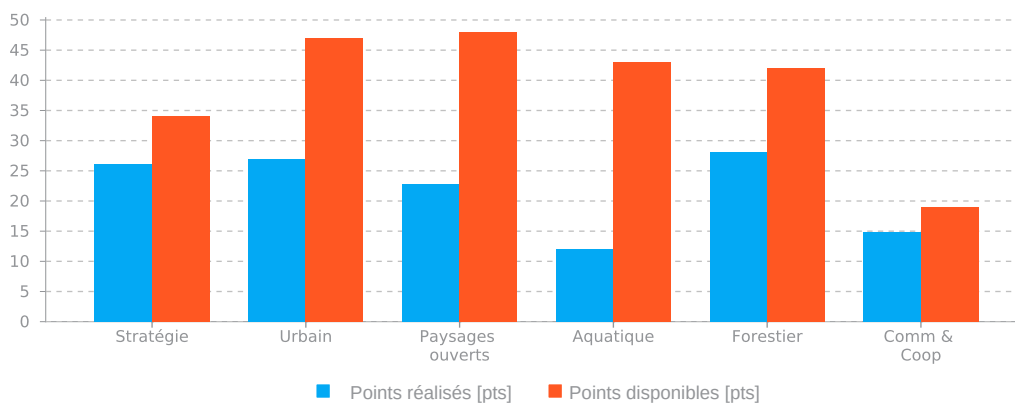
klima
agence

Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

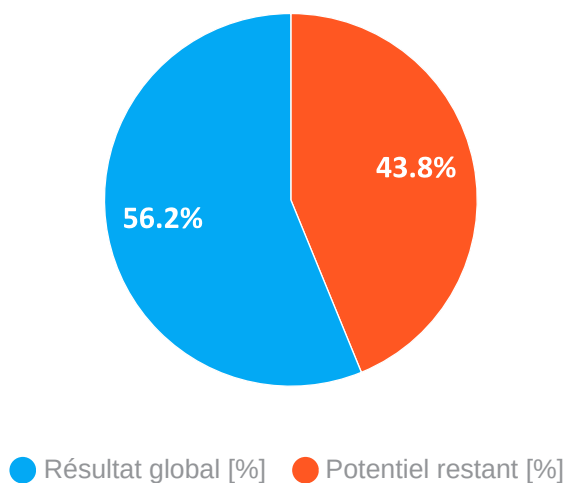
Points obtenus : 130.9

Pourcentage : 56.18 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Vous trouverez joint ci-dessous la délibération concernant la stratégie pluriannuelle "1.1_20230112102833281.pdf", ainsi que la stratégie pluriannuelle en tant que pièce séparée "1.1_Umweltschutzstrategie Kayl.pdf", annexe de la délibération.
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1_20230112102833281.pdf
 - 2.1.1_Umweltschutzstrategie Kayl.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 1,47 %
- Numérateur : 3237382.53
- Dénominateur : 2.1984498426E8
- Points : 2.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2 Kayl_2019_2023_11042025.pdf

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Statuts 2018.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Le conseiller communal figure sur le site internet de la commune sur Service écologique - Administration Communale de Kayl, sous la dénomination "Service de l'écologie". Son numéro de téléphone, ainsi qu'un lien permettant de prendre contact avec lui y figurent également.
- Pièces justificatives :
 - 1.1.5 Kayl_04102024.pdf

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.COPIL_Minett_Liste pr_sences_2024.pdf
 - 2.COPIL N2000_Anciens sites miniers_Arr_t_minist_riel du 31 juillet 2019 .pdf
 - 3.COPIL_Minett_20220505_liste pr_sences.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 45,26 %
- Numérateur : 672.98
- Dénominateur : 1486.83
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.1.7_Naturpakt_ANF Daten 09072024.pdf

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 249,88 Unité
- Numérateur : 16.02
- Dénominateur : 169.78
- Points : 4.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.1.8 Naturpakt_ANF Daten_09072024.pdf

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 38,06 %
- Numérateur : 565.83
- Dénominateur : 1486.83
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.1.9_Naturpakt_ANF Daten 09072024.pdf

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 224,68 Unité
- Numérateur : 12.48
- Dénominateur : 162.28
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicona_1.10.pdf

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 24,51 %
- Numérateur : 8.82
- Dénominateur : 35.98
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
La carte "2.1_Kayl.pdf" représentant les biotopes en milieu urbain sur les propriétés communales fut élaborée sur base, de données concernant les propriétés de la commune, obtenues par l'Administration du cadastre et de la topographie d'une part et du PAG disponible sur la page PAG Kayl - Portail Open Data (public.lu) d'autre part.
Les propriétés communales de Kayl se trouvent dans le shapefile "Käl_Gembes201222.shp" joint dans le dossier compressé "2.1_Kayl.zip".
Les biotopes furent sélectionnées sur base du PAG obtenu via le site "<https://data.public.lu/fr/datasets/pag-kayl/>", en téléchargeant le dossier compressé "pag-c018.zip", puis en ouvrant le fichier "pag_C018.gml" dans QGIS, puis dans les couches affichées, la couche "pag_C018 — INFO_SUPP_POLY" contient les biotopes et les habitats se référant à l'article 17 et 21 de la "Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles". Seules les biotopes, c'à.d. les entités identifiées par "B" sous la colonne "CODE" de la table d'attributs; se trouvant sur des propriétés communales furent retenues pour l'évaluation de la mesure et enregistrées dans le shapefile "Kayl_Biot_Gembes201222urb.shp" joint dans le dossier compressé "2.1_Kayl.zip".
L'évaluation de la mesure 2.1 est effectuée dans "2.1_Calcul.xlsx" joint ci-dessous, sur base des tables d'attributs des shapefiles joints.
- Pièces justificatives :
 - 1.2.1_Kayl.pdf
 - 2.2.1_Kayl.zip
 - 3.2.1_Calcul.xlsx

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Auf der grosse Parzelle 760/5480 im Süden sieht es so aus als ob die Biotope gerodet worden sind, oder?

2. Réponse de la commune :

Für die Auswertung der Maßnahme wurde die aktuell vorliegende Biotopkartierung im Siedlungsbereich, wie sie auch im Geoportal unter " PAG/Kommunale Bauverordnung/Zusätzliche Informationen" einsehbar ist, herangezogen. In dieser Biotopkartierung sind auf der Parzelle 760/5480 mehrere Biotope eingetragen.

3. Avis final :

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Der grafische Teil des PAG ist auf geoportail.lu verfügbar. Die Biotope sind dort dargestellt. (PAG - Geoportal Luxembourg (geoportail.lu))
- Pièces justificatives :
1.2.3 Kayl_screenshot_04102024.pdf

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.2.7_20230112102945924.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 64 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Innerhalb des Siedlungsraumes wurden von SICONA 62 Nisthilfen für Schwalben bzw. Mauersegler an gemeindeeigenen Gebäuden und 2 Nistkästen für Singvögel an Bäumen einer öffentlichen Grünanlage installiert. Eine Auflistung und eine Übersichtskarte finden sich in den angehängten PDFs
- Pièces justificatives :
 - 1.2.9_Kayl__bersichtstabelle_26022025.pdf
 - 2.2.9 Kayl__bersichtskarte_26022025.pdf

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 2 Unité
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Von SICONA umgesetzte Massnahmen in den Kirchen von Kayl und Tétange. Das Monitoring findet alle 2 Jahre statt. Im angehängten pdf finden sich die Ergebnisse des Monitorings von 2020-21, 2022-23 und 2024-25
- Pièces justificatives :
 - 1.2.10 Kayl_Nachtrag_20052025.pdf
 - 2.2.10 Kayl_03042025.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Wäre es möglich Fotos und Adresse der zwei Massnahmen hinzufügen?
 2. Réponse de la commune :
Fotos und Adressen wurden im Dokument "2.10 Kayl_Nachtrag_20052025.pdf" nachgereicht.
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 11,76 %
- Numérateur : 4
- Dénominateur : 34
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.11 Kayl_03042025.pdf

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 15
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Ein Minimal-Anteil un- oder teilversiegelter Tritt- und Parkraum-Flächen im Verhältnis zu den versiegelten Verkehrsflächen bei neuen Wohngebieten von 15% soll kurzfristig im Gemeinderat beschlossen werden. Der Gemeinderatbeschluss wird zum Audit nachgereicht.
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Gemeinderatbeschluss schon vorhanden?
 2. Réponse de la commune :
Ein Gemeinderatsbeschluss liegt bisher nicht vor.
 3. Avis final :
Ein Gemeinderatbeschluss liegt nicht vor, daher kann die Gemeinde kein Punkt erhalten.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2)

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

A l'article 17 de la partie écrite du PAG ci-joint (partie_ecrite_PAG_Mai 2018.pdf), la servitude correspondante y figure sous la dénomination " Servitude urbanisation type "intégration paysagère" [IP]". Ces servitudes sont aussi représentées dans la partie graphique du PAG disponible via le lien 20140488-ZP_KAYL_PAG_PG_02_Localite_de_Kayl_PDS.pdf, dont les captures d'écran "IP_1.PNG" et "IP_2.PNG" représentent ces servitudes.

- Pièces justificatives :

- 1.partie_ecrite_PAG_Mai 2018.pdf
- 2.IP_1.PNG
- 3.IP_2.PNG

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

- 1.2.15 Kayl_07102024.pdf

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

- 1.2.16 et autres_r_glement Aides particuliers environnement.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.17_20230112102906329.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 75,43 %
- Numérateur : 967
- Dénominateur : 1282
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

In der Gemeinde Kayl wird seit 2019 die gemeindeeigene öffentliche Beleuchtung auf LEDs umgerüstet . Laut Gemeindebeschluss soll die gesamte öffentliche Beleuchtung der Gemeinde bis 2025 auf LED um gestellt werden. (vgl. 2.18 Kayl_ rénovation éclairage public_déliberation_devis_2019.pdf). Dabei wird Wert darauf gelegt, LEDs mit einer Farbtemperatur <3000 Kelvin zu verwenden und die Leuchten so einzubauen, dass sie nach unten orientiert sind. Um eine effiziente und energiesparende Beleuchtung zu gewährleisten, werden für Neubaugebiete Lichtberechnungen durchgeführt (siehe 2.18 Kayl_Beispiel Lichtberechnung_Cité Berens_2025.pdf).

Aktuell (Stand April 2025) sind bereits 83,16% der gemeindeeigenen Lichtquellen mit fledermaus und insektenfreundliche LEDs ausgestattet. Bei Berücksichtigung der Staatsstraßen, sind derzeit von insgesamt 1282 Leuchtpunkten in der Gemeinde 967 als fledermaus und insektenfreundlich zu werten. Dies entspricht einem Anteil von 75,43% an der gesamten öffentlichen Beleuchtung. Die Bestandsaufnahme mit den detaillierten Informationen findet sich im Dokument 2.18 Kayl_Relevé_Naturpakt_11042025.pdf.
- Pièces justificatives :
 - 1.2.18 Kayl_r_novation _clairage public_d_liberation_devis_2019.pdf
 - 2.2.18 Kayl_Beispiel Lichtberechnung - Cit_ Berens_2025.pdf
 - 3.2.18 Kayl_Relev__Naturpakt_11042025.pdf

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Der nationale Aktionsplan "Bestäuber" wurde im Oktober 2021 veröffentlicht und zählt seitdem zu den prioritären Aktionsplänen in Luxemburg. Die Gemeinde Kayl hat sich dazu entschlossen, die Aktionen betreffend den Siedlungsraum dieses Aktionsplanes auf ihrem Territorium umzusetzen. Der Plan ist in der "Umweltschutzstrategie" auf Seite 6f aufgeführt.
- Pièces justificatives :
1.1.1_Umweltschutzstrategie Kayl.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 8,5 ha
- Points : 1.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.3.3 Naturpakt_ANF Daten_09072024.pdf

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 7,24 %
- Numérateur : 47.49
- Dénominateur : 656.38
- Points : 1.9
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
En pièce jointe vous trouverez la carte "3.4_Kayl_231023.pdf" représentant les arbres et arbustes en milieu ouvert ainsi que le fichier "3.4_Kayl_231023.zip" contenant les shapefiles ayant servi à effectuer la carte, à savoir:
 - "Kayl_Ouvert_1023.shp": représentant le milieu ouvert de la commune de Kayl, conformément à la définition du milieu ouvert indiquée dans le catalogue de mesures du Pacte Nature. Ce shapefile est réalisée en partant de la couche du Zonage de la partie graphique du PAG de Kayl disponible sur <https://data.public.lu/fr/datasets/pag-kayl/> ;
 - "Kayl_LC2021_70_80_x_slocOuvCen_Ouvert.shp": représentant les arbres et arbustes en milieu ouvert. Ce shapefile est réalisée en des données de "LIS-L and Land Cover" disponibles sur <https://data.public.lu/fr/datasets/lis-l-land-cover/> .
- Pièces justificatives :
 - 1.3.4 Kayl__berarbeitete Fassung_22052025.pdf
 - 2.3.4_Kayl__Landschaftsstrukturen_ueberarbeitet_20022025.zip
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Ich habe den Eindruck, dass Waldränder mit Bäumen aufgrund der schlechten Überlagerung von Orthofoto und Layer Landcover in den Daten berücksichtigt wurden. Dies entspricht jedoch nicht den Kriterien der Maßnahme. Können Sie das bitte erläutern?
 2. Réponse de la commune :
Die Auswertung wurde überprüft und angepasst. Die Ergebnisse finden sich im angehängten Dokument "3.4 Kayl_überarbeitete Fassung_22052025.pdf" und dem modifizierten Shape-File "3.4_Kayl__Landschaftsstrukturen_ueberarbeitet_20022025".
 3. Avis final :
Nach Anpassung der Auswertung (entfernung des Waldrandes), ist der Anteil der Strukturelemente nur noch bei 7,24 %.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 41294,6 m2
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11_Kayl_shapes_27022025.zip
 - 2.3.5 Kayl_27022025.pdf

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 37,79 %
- Numérateur : 8141
- Dénominateur : 21543
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

La carte des chemins ruraux (perméables et imperméables) est jointe ci-dessous en format PDF, ainsi que les shapefiles (contenus dans le fichier ZIP) ayant servi à l'élaboration de cette carte. Une première vérification de la perméabilité des chemins ruraux fût faite par le conseiller Pacte Nature (Eric Rathle) sur base de l'examen des photographies aériennes, puis, ce premier relevé fût rectifié en collaboration avec garde forestier (Daniel Sannipoli) et le conseiller écologique de la commune (Marc Jacoby).
- Pièces justificatives :
 - 1.3.6 Kayl_Nachtrag_21052025.pdf
 - 2.3.6_Kayl_shapes_04032025.zip
 - 3.3.6 Kayl_04032025.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Können Sie eine Tabelle mit den relevanten Daten hinzufügen, um den ermittelten Wert zu zeigen ? Danke
 2. Réponse de la commune :

Eine Tabelle mit den relevanten Daten findet sich in dem hier angehängten Dokument "3.6 Kayl_Nachtrag_21052025.pdf".
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 28,06 %
- Numérateur : 30.29
- Dénominateur : 107.94
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Im Rahmen der "Kartierung naturschutzrelevanter Ackerflächen auf Dogger-Verwitterungsböden im Südwesten Luxemburgs" (SICONA 2020) wurden auch Ackerflächen in Kayl kartiert. 30.29ha der kartierten Flächen wurden als Ackerflächen mit nationaler, regionaler oder lokaler Bedeutung für Ackerwildkräuter (1a, 1b,2) bewertet. Insgesamt finden sich in der Gemeinde Kayl 107.94ha Ackerflächen.
- Pièces justificatives :
 - 1.3.8_Kayl_shapes_27022025.zip
 - 2.3.8 Kayl_Doggerkartierung_Karte_2020.pdf

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 5,08 %
- Numérateur : 635
- Dénominateur : 12506
- Points : 0.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

La longueur de 635 m se compose d'une part, des portions de cours d'eau qui se croisent avec des biotopes selon le cadastre des biotopes ouvert et d'autre part des biotopes BK12 tels qu'enregistrés dans le cadastre des biotopes forestiers.

La longueur de 12.506 m est la longueur totale des cours d'eau de la commune.

Les shapefiles utilisés sont issus de:

- Biotope cadaster of the open landscapes - Portail Open Data (public.lu) pour les biotopes en milieu ouvert et plus particulièrement le shapefile "V_BTK_MO_F_SP_region.shp" ;
- Cadastre des biotopes du milieu forestier - Portail Open Data (public.lu) pour les biotopes en milieu forestiers et plus particulièrement le shapefile "WBK_2020_polygones.shp" ;
- Surface water - Portail Open Data (public.lu) pour les cours d'eau et plus particulièrement le shapefile "Gewaesser_220801.shp".

Dans le fichier "3.10_Kayl.zip" joint ci-dessous, vous trouverez les shapefiles suivants:

- "Kayl_OBK_F.shp", contenant les "autres biotopes" hors biotopes ponctuels, zones tampons et vergers à hautes tiges de la commune de Dippach ;
- "Kayl_Gewaesser220801.shp", contenant les cours d'eau de la commune de Dippach ;
- "Kayl_Gewaesser220801_OBK F.shp", intersection entre les 2 shapefiles précédents ;
- "Kayl_WBK_BK12_manual.shp", contenant les biotopes BK12 de la commune de Dippach issus du cadastre des biotopes forestiers. Plus précisément, il s'agit d'un shapefile en format "multilignes" digitalisé à la main suivant le shapefile original en format "polygones". Cette étape en plus fût réalisée afin de faciliter le calcul des longueurs des tronçons de cours BK12 en ArcMap;

La carte "3.10_Kayl.pdf" illustrant le résultat, ainsi que le fichier Excel "3.10_Calcul.xlsx" contenant l'évaluation chiffrée de la mesure sur base des données des tables d'attributs des shapefiles sont également joints ci-dessous.

- Pièces justificatives :
 - 1.3.10_Kayl.pdf
 - 2.3.10_Kayl.zip
 - 3.3.10_Calcul.xlsx

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km² de milieux ouverts)

- Valeur : 1,68 /km² de milieux ouverts
- Numérateur : 11
- Dénominateur : 6.56
- Points : 1.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11 Kayl_27022025.pdf
 - 2.3.11_Kayl_Konventionen_27022025.zip
 - 3.3.11_Kayl_shapes_27022025.zip

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 16,33 %
- Numérateur : 107.19
- Dénominateur : 656.38
- Points : 2.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Daten der Klima-Agence vom 09/07/2024
- Pièces justificatives :
 - 1.3.12 Kayl_2024_04032025.pdf

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
In den angehängten Dokumenten finden sich die letzten beiden Monitoring-Berichte von 2020 und von 2024. Das Monitoring wird fortlaufend weitergeführt.
- Pièces justificatives :
 - 1.3.13_Kayl_Biodivmonitoring_2020.pdf
 - 2.3.13 Kayl_Biodivmonitoring 2024.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Der nationale Aktionsplan "Magere Flachland-Mähwiesen" wurde im Januar 2013 aktualisiert und ist einer der prioritären Aktionspläne in Luxemburg. Die Gemeinde Kayl hat entschieden im Offenland den Schwerpunkt auf Aktionen zu setzen, die diese Mähwiesen fördern. Der Aktionsplan ist in der "Umweltschutzstrategie" auf Seite 7f aufgeführt.
- Pièces justificatives :
1.1.1_Umweltschutzstrategie Kayl.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Avis AC Kayl.pdf
2.Avis conseil 2019.pdf
3.avis projet 2e plan de gestion risques inondations.pdf
4.D_lib_ration AC Kayl.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 1
- Points : 0.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Nach der aktuellen Tabelle der AGE mit dem Umsetzungsstatus der hydromorphologischen Maßnahmen (Stand Februar 2024), wurde in der Gemeinde Kayl bisher eine Maßnahme nach dem Maßnahmenprogramm BWP 3 realisiert. Es handelt sich um die Maßnahme 5488 (HY WA.02), die im Jahr 2022 umgesetzt wurde. 4 weitere Maßnahmen befinden sich aktuell in Umsetzung. Ein Auszug aus der Tabelle findet sich im angehängten pdf.
- Pièces justificatives :
1.4.2 Kayl_08102024.pdf

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Voir "(2) Servitude urbanisation type "cours d'eau" [CE]" à la page 10 du PAG-partie écrite joint ci-dessous. Ces servitudes sont aussi représentées dans la partie graphique du PAG disponible via le lien 20140488-ZP_KAYL_PAG_PG_02_Localite_de_Kayl_PDS.pdf, dont les captures d'écran "CE_1.PNG" et "CE_2.PNG" représentent ces servitudes.
- Pièces justificatives :
 - 1.partie_ecrite_PAG_Mai 2018.pdf
 - 2.CE_1.PNG
 - 3.CE_2.PNG

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 30
- Dénominateur : 100
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Le nombre de mesures indiqué sert juste à permettre l'obtention d'exactly 1 point et ne correspond pas à un chiffre réel des mesures du programme de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines. Le document joint ci-dessous est un justificatif issu du syndicat des eaux du Sud, justifiant l'obtention de ce point.
- Pièces justificatives :
1.4.7_Kayl.pdf

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.4.8 Kayl_certificat 2024_25102024.pdf
2.4.8_Collaboration r_gionale_SES.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 4,72 ha
- Points : 0.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.4.10_Naturpakt_ANF Daten_09072024.pdf

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 51 Unité
- Numérateur : 10
- Dénominateur : 1
- Points : 2.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.4.11_Naturpakt_ANF Daten_09072024.pdf

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Adh_sion Kayl - d_lib_ration.pdf
 - 2.Arr_t_minist_riel.pdf
 - 3.D_lib_ration 04.02.2021 AC Kayl.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Der nationale Aktionsplan „Quellen und Quellbäche“ wurde im Februar 2013 veröffentlicht. Die Gemeinde hat sich entschieden, Maßnahmen im Rahmen dieses Aktionsplans umzusetzen. Auf Seite 9f der "Umweltschutzstrategie" ist dieser Aktionsplan aufgeführt.
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1_Umweltschutzstrategie Kayl.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 184,08 ha
- Points : 2.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
 - 1.5.1 Naturpakt_ANF Daten_09072024.pdf

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 64,81 %
- Numérateur : 119.31
- Dénominateur : 184.08
- Points : 4.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.5.2 Naturpakt_ANF Daten_09072024.pdf

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Communes_certifiees_FSC_PEFC_20240206.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 29,9 %
- Numérateur : 55.04
- Dénominateur : 184.08
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.5.4 Naturpakt_ANF Daten_09072024.pdf

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4,1 /ha
- Points : 2.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.5.5 Kayl_Biotopb_ume_24022025.pdf

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 7,82 /ha
- Numérateur : 933
- Dénominateur : 119.31
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.6 Kayl_15012025.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bei den meisten stehenden Totholz auf den Bildern scheint es eher Fichten zu sein, oder? ggf. Vor gehensweise näher erläutern bitte.
 2. Réponse de la commune :
Wie im Dokument „5.6 Kayl_15012025.pdf“ erläutert, hat der Förster auf 15 Stichprobenflächen in 12 verschiedenen Parzellen Totholzbäume erfasst. Auf Nachfrage hat der Förster bestätigt, dass auf einer der Stichprobenflächen ein ehemaliger Nadelholzbestand in einen Laubwald überführt wurde. Hier werden einzelne tote Nadelbäume als Totholzbäume erhalten. Diese Parzelle ist in zwei der beigefügten Fotos dargestellt. Die Fotos sind aber nicht repräsentativ für alle Flächen. Beim Totholz auf den übrigen Stichprobenflächen - wie auch generell in der gemeindeeigenen Laubwaldbeständen - handelt es sich in erster Linie um Laubbäume.
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 8,29 ares
- Points : 0.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.5.7 Naturpakt_ANF Daten_09072024.pdf

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,13 %
- Numérateur : 0.24
- Dénominateur : 184.08
- Points : 0.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Neue Daten der Klima Agence vom 09/07/2024.
- Pièces justificatives :
1.5.8 Naturpakt_ANF Daten_09072024.pdf

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 2
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.10 Kayl_16122024.pdf

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.11_20230112102848638.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Der nationale Aktionsplan „Wildkatze“ wurde im April 2014 verabschiedet und ist einer der prioritären Aktionspläne in Luxemburg. Die Gemeinde Kayl hat entschieden im Wald den Schwerpunkt auf diesen Aktionsplan zu setzen. Er ist in der "Umweltschutzstrategie" auf Seite 8f aufgeführt.
- Pièces justificatives :
1.1.1_Umweltschutzstrategie Kayl.pdf

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Ein neues Kommunikations-Konzept wurde ausgearbeitet und soll kurzfristig im Gemeinderat beschlossen werden. Das Konzept, das zur Abstimmung vorgelegt wird findet sich im hier angehängten Dokument 6.1_CONCEPT DE COMMUNICATION_Kayl NP+KP_2025.pdf. Der Gemeinderatsbeschluss wird nachgereicht.
- Pièces justificatives :
1.6.1_CONCEPT DE COMMUNICATION_Kayl NP_KP_2025.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 11
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Im Rahmen der "Umweltnometteger" hat SICONA für die Gemeinde im Laufe des Jahres 2024 insgesamt 10 Aktivitäten für Kinder durchgeführt (6.2 Kayl_Umweltnometteger_2024_05032025.pdf). Zusätzlich hat die Gemeinde am 05/10/2024 einen Workshop zur Fassadenbegrünung organisiert. (6.2 Kayl_Workshop Fassadenbegrünung_2024_05032025.pdf)
Für das Jahr 2025 sind 12 Aktivitäten für Kinder geplant von SICONA. Das vorläufige Programm findet sich im beiliegenden PDF (6.2 Kayl_2025_05032025).
- Pièces justificatives :
1.6.2 Kayl_Workshop Fassadenbegr_nung_2024_05032025.pdf
2.6.2 Kayl_Umweltnometteger_2024_05032025.pdf
3.6.2 Kayl_2025_05032025.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune

- Points : 3

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

Ein Workshop zur Fassadenbegrünung wurde im Oktober 2024 von der Gemeinde zusammen mit dem Oekocenter und SICONA für die Öffentlichkeit und die Gemeindegärtner organisiert. Nähere Informationen zu dem Workshop und die Teilnehmerliste finden sich im Dokument 6.3

Kayl_2024_03042025.pdf.

- Pièces justificatives :

1.6.3 Kayl_2024_03042025.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Gab es die Jahren zuvor auch Formationen für die Gemeindemitarbeiter?

2. Réponse de la commune :

In den letzten Jahren, gab es keine interne Formation für Gemeindemitarbeiter.

3. Avis final :

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 20 /an

- Points : 3

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

Im Jahr 2024 hat die Gemeinde 4 Artikel im Gemeindebuet "OHKÄL!" sowie 16 Posts auf Facebook zu Natur- und Wasserschutzthemen veröffentlicht. Die Nachweise finden sich in den angehängten Pdfs.

- Pièces justificatives :

1.6.4 Kayl_2024_FB_03042025.pdf

2.6.4 Kayl_2024_Gemengebuet_03042025.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Dans le cahier de charges du projet Natur genéissen du SICONA (joint ci-dessous), la commune a décidé d'une clause supplémentaire de consacrer 50% des achats dans les cantines scolaires à des aliments BIO. Ceci est consultable à la page 32, 8.3, Chapitre 2, Point 2.1.
- Pièces justificatives :
1.DOSSIER DE SOUMISSION SEA Kayl 2022_2027.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur : 53,66 %
- Numérateur : 117848.25
- Dénominateur : 219609.94
- Points : 1.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Die Gemeinde nimmt am Projekt "Natur genéissen" teil. Im Schuljahr 2023-2024 wurden in den kommunalen Kantinen 53,66% der Gesamtausgaben in biozertifizierte Lebensmittel investiert (siehe 6.6 Kayl_Schuljahr 2023-2024_22102024.pdf). Der Schlussbericht für das Schuljahr 2024-2025 liegt noch nicht vor. Laut einem Zwischenbericht vom 22/10/2025 wurden im ersten Trimester 51% für Bio-Lebensmittel ausgegeben. (siehe 6.6 Kayl_Rapport NG 1er Trimester 2024-2025_22102024.pdf).
- Pièces justificatives :
1.6.6 Kayl_Rapport NG 1 Trimester 2024-25_22102024.pdf
2.6.6 Kayl_Erkl_rung_22102024.pdf
3.6.6 Kayl_Tableau pourcentages 2023-2024_22102024.xlsx

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.7 Kayl_09102024.pdf

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
2024 wurden im gemeindeeigenen Wald insgesamt 120 Stunden Rückarbeiten mit Pferden durchgeführt.
- Pièces justificatives :
1.6.8 Kayl_2024_17012025.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 7,2 m3/an
- Points : 0.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
2023 wurden insgesamt 36 cbm Holz aus gemeindeeigenen Wäldern für Holzbauprojekte in der Gemeinde entnommen. (siehe Dokument: 6.9 Kayl_2023_17012025.pdf). Aus diesem Holz wurden Bänke und ein Pavillon beim Bäschkierfecht gefertigt (siehe Dokument: 6.9 Kayl_Fotos_17012025.pdf). Der Pavillon wurde 2024 fertiggestellt.
- Pièces justificatives :
1.6.9 Kayl_2024_Fotos_17012025.pdf
2.6.9 Kayl_2023_17012025.pdf